

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des congrès de la mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 10 février 2021

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	LOIS Lydie	Syndicat du BV Orbieu-Jourres	
	BOYER-CORCUFF Marie-Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	Syndicat Mixte Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	DIMON Jacques	SIAH Fresquel	
	BARTHES Jean Pierre	Syndicat Mixte Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	GINIES Alain (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	RIO Jean Louis
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	BARDIES Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David

Mme. Aline VAUJANY a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022

Vu l'article de l'article L 2312-1, D 2312-3 et L 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 ;

Vu les nouvelles dispositions issues de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015 et plus précisément l'article 107 ;

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un **REÇU EN PREFECTURE** précédant le vote de celui-ci.

le 21/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, transmis à l'ensemble des délégués, contenant des données synthétiques sur la situation administrative et financière du SMMAR, établi pour servir de support au débat.

Le Président propose aux membres de l'assemblée délibérante :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,
- d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 présenté.

Le Comité Syndical, prend acte des orientations générales du budget pour 2022 et procède au vote :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrage exprimés : 18

Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 ;

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 ;

APPROUVE le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Affiché le 09/03/2022
Publié le

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2022

Application agréée E-legalite.com

21_00-011-251101549-20220217-CS_DELIB06_2